



## Délibération n°2009-42 Conseil d'administration du 16 décembre 2009

**Objet : Recommandation d'action du FNP suite au projet PACTES (amélioration des conditions de travail pour favoriser l'attractivité et les processus de fidélisation pour les professionnels de soin dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux)**

M. Domeizel, Président,  
rend compte de l'exposé suivant :

### Exposé

Le projet PACTES, validé par le conseil d'administration le 18 décembre 2007, réunissait 27 établissements hospitaliers des régions PACA et Languedoc-Roussillon aux côtés des deux ANFH et ARH de ces mêmes régions et de la CRAM Languedoc-Roussillon.

Le projet avait pour objectif de vérifier et de mettre en œuvre certaines préconisations en matière de troubles musculo-squelettiques et de troubles psycho-sociaux afin de réduire les problèmes rencontrés par les personnels dans l'exercice de leurs fonctions et favoriser ainsi le maintien dans l'emploi.

Ce projet a permis l'élaboration de trois guides méthodologiques qui ont vocation à encourager des évolutions dans l'organisation du travail.

Vu l'article 13-11° du décret du 7 février 2007 qui donne compétence au conseil d'administration pour délibérer sur les recommandations d'actions du Fonds national de prévention,

Vu l'avis de la commission de l'invalidité et de la prévention, réunie le 14 décembre 2009, qui propose au conseil d'administration d'approuver la recommandation d'action relative au risque pénal des employeurs publics.

***Le Conseil d'administration délibère et à l'unanimité adopte les guides méthodologiques issus du projet PACTES en tant que recommandations d'actions du FNP.***

Bordeaux, le 16 décembre 2009

Le secrétaire administratif du conseil,

Emmanuel Serrié